

REPRISE DE COTATION SUR LA VALEUR GENERAL LEASING

Par avis publié dans son Bulletin Officiel du Mardi 31/05/2005, le CMF a déclaré irrecevable, l'offre visant l'acquisition de 45% du capital de GENERAL LEASING.

La Bourse rappelle que conformément à l'article 134 du Règlement Général de la Bourse, la cotation sur la valeur GENERAL LEASING est reprise deux jours de bourse après la publication par le CMF de l'avis d'irrecevabilité de l'offre.

En conséquence la cotation sur la valeur GENERAL LEASING sera réouverte à partir du **vendredi 03 Juin 2005**.